



ACADEMIE DE LILLE Flash infos JUIN 2016

Sommaire :

LES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire Académique:
GRESSIER Valérie
lillesnics@gmail.com
Tel 06 75 72 21 58

*Secrétaire Départementale
Pas de Calais*
THILLIEZ Martine
Collège M. Piquet MOLINGHEM
martine.thilliez@laposte.net
Tel : 06 15 71 53 96

*Secrétaire Départementale
Nord :*
LEFEBVRE Marie Luce
Collège F. Villon Walincourt
Luce_lefebvre@hotmail.fr

Trésorière académique
VERVAECKE Marie
Lycée Beaupré BP 700 79
59481 HAUBOURDIN CEDEX
Tél.: 03/20/07/63/83
x.trublin@free.fr

Notre adresse

SNICS/FSU
276 bd de l'usine
Bourse du travail
59000 LILLE

Notre site :
<http://snics-fsu-lille.jimdo.com/>

EDITO



LE BUREAU ACADEMIQUE DU
SNICS/FSU

VOUS SOUHAITE

DE BONNES VACANCES D'ETE



BONNE LECTURE !!!!!
Le bureau académique

INFIRMIERE EDUCATION NATIONALE : Le danger est de plus en plus réel !!!!

Le rapport de la MAP (Modernisation de l'action publique) dont vous pouvez prendre connaissance dans notre revue syndicale « de but en blanc » est en étude à la DGRH du ministère. On parle d'un corps interministériel complexe à élaborer car regroupant, outre l'Education Nationale, les autres corps de la fonction publique état, certains de la FPT et de la FPH. La hiérarchie médicale est très présente, mais également la remise en cause du temps de travail, des vacances, de l'avancement et le droit à mutation.

Le combat sur les missions est essentiel car ce sont nos missions qui conditionnent notre temps de travail et non l'inverse. Chacun devient responsable de tous ; par sa pratique, il protège ou expose le collectif.

LES NOUVELLES MISSIONS DES INFIRMIERES

Madame la Ministre

Le Conseil national du SNICS-FSU réuni à Paris les 7, 8 et 9 juin 2016 tient à vous interpellé sur l'adoption par certaines académies de circulaires sur les missions des personnels infirmiers d'une part, et la mise en œuvre de l'arrêté du 3 novembre 2015 fixant la périodicité et le contenu des visites médicales et de dépistages obligatoires prévus à l'article L 541-1 du code de l'éducation, d'autre part.

Dans certaines Académies, et notamment celles de Toulouse, Nantes, Strasbourg, Amiens et Versailles, les Recteurs ont publié des notes de service que nous estimons être en totale contradiction avec les obligations fixées par la réglementation mais également avec le courrier de votre directeur de cabinet en date du 15 février 2016.

Ces notes de service sont largement inspirées par un lobbying médical qui avait conduit par le passé à surseoir aux parutions de ces textes.

Par ailleurs, ces circulaires rectorales ne visent rien d'autre que d'obliger nos collègues à suppléer aux médecins qui ne veulent pas remplir leurs obligations, n'hésitant pas à les exposer à des recours pour exercice illégal des compétences réglementaires dévolues aux seuls médecins.

Le Conseil National du SNICS-FSU tient à rappeler que les textes nationaux ont fait l'objet d'un accord unanime de tous les syndicats infirmiers, que les structures ordinaires les ont avalisés, ainsi que la Ministre de la Santé et vous-même.

Le Conseil National du SNICS-FSU trouve inadmissible que des pressions soient exercées sur nos collègues, avec parfois des insinuations d'éventuels engagements de procédures disciplinaires alors qu'aucun médecin ne fait l'objet d'un quelconque rappel à l'ordre de la part des autorités rectorales.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, de faire appliquer le droit dans toutes les académies. Les infirmières doivent être dans le suivi d'un diagnostic médical après la visite des 6 ans, si le médecin le prescrit, et non dans la réalisation de dépistages systématiques visant à suppléer à ces visites médicales.

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.
Le SNICS/FSU

LE REGIME INDEMNITAIRE : le RIFSEEP

L'arrêté fixant les plafonds et planchers du régime indemnitaire des infirmières est paru. L'abattement pour les collègues en Internat dépasse les 50%. C'est proprement inacceptable. Notre organisation syndicale continue de mettre tout en œuvre pour que toutes les infirmières perçoivent le même montant de l'IFSE (Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise). Une prochaine réunion avec la DGRH à Paris est prévue le 28 juin. Le SNICS revendique une égalité pour tous !

COMMUNIQUE DU SECRETAIRE GENERAL DU SNICS/FSU

Surprise, déception et colère sont les sentiments que nous inspirent à nouveau les seconds projets de circulaires :

- **La parole infirmière est balayée** : à quoi ont servi les groupes de travail organisé par Monsieur Peillon, durant 2 ans ? A quoi ont servi la modification de la loi, la publication d'un arrêté, l'engagement du directeur de cabinet de Najat Vallaud Belkacem, et la publication des nouveaux textes de missions, la réflexion et la parole infirmière sont balayés !
- **Aucun recadrage des missions spécifiques infirmières dans les académies** pourtant attendu par la profession pour répondre aux besoins et aux attentes des élèves dans les établissements scolaires !
- **Négation des compétences infirmières dans les académies** par une mise sous contrôle du médecin de l'écoute, de l'éducation à la santé, de la prise en compte de la dimension psychologique, éducative, curative... et même de notre formation continue ! Seuls demeurent et sont multipliés les dépistages systématiques sur plusieurs tranches d'âge !
- **Remise en cause de la professionnalité et de l'autonomie des infirmières** par une mise sous tutelle médicale et une remise en cause du rôle propre infirmier, contraire au code de déontologie médicale !
- **Aucune orientation novatrice et citoyenne** de la santé à l'Ecole malgré tous les textes parus!
- **La lutte contre l'échec scolaire passe encore au 2nd plan** : alors que le rôle spécifique de l'infirmière est d'être à l'écoute des besoins et des attentes de santé des jeunes au quotidien. Tout est encore axé en priorité sur des missions de santé publique : est-ce là le rôle de l'école ?

- Parce que nous ne cautionnons pas l'idée d'un service extérieur à l'institution scolaire pour les infirmières de l'éducation nationale,

- Parce que nous voulons des missions qui soient en adéquation avec les attentes des jeunes, de leurs parents, des enseignants et des établissements scolaires dans leur ensemble,

- Parce qu'une meilleure lisibilité de la Santé à l'Ecole est nécessaire,

Nous avons décidé ensemble d'appeler notre profession à venir réfléchir et défendre son avenir le 29 septembre à Paris.

Profitons de la manifestation décidée ce jour-là pour réclamer aussi les moyens indispensables qui nous permettront de répondre enfin aux besoins et aux demandes des jeunes de la maternelle à l'université. En effet, depuis 5 années nous n'assistons qu'à un service minimum de 80 créations de postes! Ce n'est pourtant pas faute d'un accord quasi unanime sur l'insuffisance de postes d'infirmières. De même, nos conditions de travail ainsi que le déroulement de notre carrière doivent faire l'objet d'une véritable amélioration à l'E.N. Nous ne pouvons accepter la remise en cause de notre temps de travail et de nos vacances tel qu'évoquée dans le rapport Laurent

En cette période , 10 mois avant les élections présidentielles , chacun(e) doit se rendre compte **de l'importance de la mobilisation et de sa présence le 29 septembre. Mobilisons-nous ! Allons tou(te)s ensemble à la rencontre de l'opinion, des médias et des élus.**

Infirmier(e)s de l'Education Nationale, notre métier est passionnant, nos exigences et donc notre mobilisation doivent être à la hauteur de notre investissement !

Christian Allemand Secrétaire Général du SNICS

TOU(TE)S ENSEMBLE MOBILISONS-NOUS!

TOUS A PARIS

Le 29 septembre 2016

Si vous voulez rester à l'Education nationale pour continuer à promouvoir la santé des jeunes dans l'objectif de leur réussite scolaire

Si vous souhaitez conserver les avancées acquises par notre profession au fil des ans dans le système éducatif

Rejoignez-nous ! Exprimez-vous ! Pour dire ensemble NON à ces textes qui nient notre profession et les demandes exprimées pourtant avec force par les jeunes de la maternelle à l'université.

BLOQUEZ LA DATE SUR VOTRE AGENDA DE RENTREE

Nous organisons le déplacement (bus, train, covoiturage) et vous transmettrons les modalités dès la rentrée scolaire

ACTUALITES ACADEMIQUES

Le SNICS académique s'investit toute l'année pour la défense de la profession au sein de l'EN. Vos collègues, membres du bureau académique, sont en postes dans des établissements. Elles se rendent disponibles pour animer des réunions syndicales, pour vous informer par le biais d'un flash d'information syndicale envoyé à tous, pour vous répondre au téléphone. N'hésitez pas à nous rejoindre.

C'est la cotisation qui nous permet de fonctionner. Déductible des impôts (l'année suivante) nous ne pouvons que vous solliciter pour adhérer à notre syndicat pour que nous puissions continuer à fonctionner. Et surtout ne pas vous tromper !!! C'est le S.N.I.C.S. /FSU !!!!

Vos commissaires paritaires ont participé à la CAPA du 21 juin, au groupe de travail sur la création de postes en février, au groupe de travail sur le congé formation en mai. Nous avons aussi été à la rencontre de nos futurs collègues lors du concours d'entrée à EN en mai 2016.

LES MISSIONS DES INFIRMIERES : la mise en œuvre dans l'académie

Les nouvelles missions parues au BO n°42 du 12 novembre 2015 sont applicables depuis le 12 novembre 2015. Une circulaire et un arrêté s'appliquent dès la parution au BO c'est la loi !!!

Certes, nous attendons la circulaire rectorale ... (que les médecins veulent en leur faveur pour que l'on porte leur cartable pour faire les VA) mais la circulaire rectorale doit être le reflet du BO n°42 et pas les "desiderata" des médecins !!!

Elle ne peut être contradictoire aux textes des missions. Dès septembre, nous devons les mettre en œuvre TOUTES ET TOUS dans le respect des textes.

Le SNICS organisera un congrès sur les missions.

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2016

Le compte rendu d'entretien professionnel (CREP) doit être réalisé entre le 30 mai et le 31 août 2016. C'est un document juridiquement opposable donc voici la procédure obligatoire :

- Convocation 15 jours avant
- Entretien par le supérieur hiérarchique DIRECT
- Transmission du CREP et discussion avec l'agent qui peut y faire des observations écrites
- Transmission au rectorat et signature par DRH
- Notification du CREP à l'agent et SIGNATURE de l'agent
- Transmission du CREP papier, signé par l'agent et le supérieur hiérarchique au rectorat pour verser au dossier de l'agent.
- A compter de la date de signature, l'agent a 15 jours pour formuler un recours hiérarchique
- Réponse dans les 15 jours du DRH sur le recours
- L'agent a 1 mois pour saisir le CAPA si juge le recours nécessaire.

Le SNICS a dénoncé lors de la CAPA de décembre 2015, la complexité de la démarche pour contester le CREP. Surtout quand on sait comment se déroule parfois les CREP : entre 2 portes, en 5 minutes chrono..... Nous sommes là pour vous accompagner dans cette démarche.

A compter de 2016, le CREP ne donne plus lieu à proposition d'avancement. Tout le monde à un avancement d'échelon identique selon l'échelon. La revendication du SNICS d'attribuer 1 mois à chacun, chaque année trouve ici satisfaction.

L'AVANCEMENT D'ECHELON : nouvelles modalités en 2016

PPCR : Une revalorisation importante des carrières étalée entre 2017 et 2020

BO spécial n°10 du 19 novembre 2015

C'est un vrai effort financier que l'Etat va faire pour revaloriser les carrières. Selon le ministère, le coût des mesures proposées le 31 mai par le gouvernement aux syndicats dans le cadre de la négociation PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) sera d'environ un milliard d'ici 2020. La moitié sera versée dès le 1er janvier 2017 avec la mise en place des nouvelles grilles indiciaires pour tous. En plus de cette amélioration générale des carrières, le ministère garde l'idée de récompenser une partie des personnels. Certains personnels continueront à aller un peu plus vite que leurs collègues. S'il y a progrès pour tous, bien des questions demeurent sur les modalités d'évaluation. Il n'est pas certain que tout ceci suffise pour augmenter le ressenti de justice dans le métier et pour lui donner plus d'attractivité.

Ces textes consacrent l'abandon de l'avancement d'échelon différencié. Désormais, il y aura un avancement d'échelon identique pour tous. Finies donc les CAPA réductions d'ancienneté et terminées également, dans certaines académies, les réductions qui étaient systématiquement attribuées aux mêmes.

Ces décrets, nécessairement, permettent de reclasser les collègues dans les nouveaux échelons puisque le nombre d'échelons n'est plus identique et que par ailleurs les durées de vie dans les grades ont diminué.

Ces décrets respectent les prétextes PPCR que le SNICS National a travaillés en conseil National. Les décrets « indiciaires » attachés à ces nouveaux décrets sont également parus et ils respectent les grilles PPCR.

Mise en œuvre de ces mesures pour l'année 2016 2017, Nouvelle grille indiciaire et Nouvelle grille de temps de passage entre échelons : Vous trouverez ces documents sur notre site <http://snics-fsu-lille.jimdo.com/>

LES STATISTIQUES 2016 :

Faire un compte rendu de notre activité lors du Conseil d'administration dans notre établissement en juin est plus pertinent (et le SNICS/FSU vous recommande de le faire) que de compléter des

tableaux avec des chiffres....Nous avons envoyé un courrier au Recteur afin de dénoncer l'inutilité de ces tableaux qui ne reflètent pas le travail des infirmières ni les nouvelles missions.

LE MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE

La CAPA du 21 juin 2016

Les titularisations : 22 collègues, issus concours 2015, ont été titularisés.

L'avancement de grade 2016

17 collègues ont été promus en HORS CLASSE au 1^{er} septembre 2016. Le barème retenu et défendu par le SNICS est l'Ancienneté Générale de Service.

23 collègues ont été promus en CLASSE SUPERIEURE au 1^{er} septembre 2016. Le barème retenu par l'administration, que le SNICS conteste, est l'ancienneté dans l'éducation Nationale. Ce barème pénalise les infirmières au dernier échelon de la Classe normale qui « stagne » dans ce dernier échelon. Et il n'avantage pas non plus celles qui en bénéficient car financièrement il n'y a pas de grosses différences. Par contre quand il y aura fusion entre CN et CS (vers 2022) nous craignons un effet bourrelet ... et nous saurons expliquer les effets de cette mesure voulue par d'autres.

Les mutations

Il y a eu 65 demandes de mutations.

Il y avait 25 postes vacants proposés au mouvement. Nous avons eu 3 créations de postes dans notre académie qui ont été proposés sur des établissements en REP +.

Nous avons reçu les documents préparatoires 8 jours avant la CAPA. Bien sûr, ces documents sont **confidentiels** et nous ne pouvons pas communiquer d'informations à nos collègues. Les commissaires paritaires ont travaillé sur les documents reçus de l'administration et ceux envoyés par nos collègues : vérification des points, des demandes des collègues, de la situation administrative, etc... Nous avons découvert ainsi qu'une collègue n'avait pas ses points de rapprochement de conjoint alors que, sur les documents qu'elle nous avait transmis, elle devait en bénéficier. Après l'avoir signalé à l'administration, la DEPA a corrigé de suite permettant ainsi à cette collègue d'obtenir dans les règles sa mutation.

Nous ne pouvons que rappeler qu'il est important de nous transmettre vos documents de demande de mutation afin que nos collègues commissaires paritaires puissent effectuer ce travail de contrôle. Des collègues quittent notre région pour les académies de TOULOUSE, d'AMIENS, ORLEANS-TOURS et LA REUNION. Nous leur souhaitons une bonne continuation dans leurs nouvelles académies.

Des collègues arrivent des académies de REIMS, de MAYOTTE et de POITIERS. Nous avons une possibilité de 10 accueils cette année.

Plusieurs collègues nous quittent pour assurer une autre fonction dans l'académie. Nous leur souhaitons beaucoup de satisfaction dans ce nouveau poste de PLP à l'EN.

Nous regrettons que quelques collègues n'aient pu formuler leur demande (période de vacances, oubli des dates, manque d'info...) Nous avons dans notre bulletin d'informations de janvier envoyé par mail, précisé toutes les informations utiles pour faire sa demande.

LE CONGE DE FORMATION

Un groupe de travail a eu lieu, il a permis à des collègues d'obtenir du temps (20% ou 50%) pour se former sur du temps de travail.

Rappel : la demande est à faire en janvier. Le cout de la formation est à votre charge.

LE CONCOURS D'ENTREE A L'EDUCATION NATIONALE

15 collègues sont reçus sur liste principale et 10 sur liste complémentaire cette année.

Les postes qui leurs sont proposés sont une majorité de postes en internat (13 sur 22).

Nous avons interpellé le rectorat lors de la CAPA sur les notes attribuées à l'oral ; plusieurs infirmières ont eu 20/20. Chaque année, nous revendiquons un jury extérieur à l'académie.

ENQUETE SUR LES POSTES LOGEES

Suite au nouveau régime indemnitaire mis en œuvre pour les collègues infirmières en poste logé, Nous souhaitons faire le point sur les conditions de logement dans les établissements. Nous mettons en œuvre une enquête auprès de nos collègues pour recenser les besoins. A suivre..

INFORMATIONS DIVERSES

DEPART EN RETRAITE

Nous souhaitons une agréable et longue retraite à nos collègues :

Monique BEUGIN (Lambres les Douai)

Paule CORRET (Thérouanne)

Catherine DECOCK (Wattrelos)

Françoise DEHAUT (université)

Martine DUTERTRE (le Touquet)

Edith FRAIPONT (le Touquet)

Bernadette GOEUSSE (Audruicq)

Elisabeth HUBERT (Hazebrouck)

Myriam MORZEWSKI (Arras)

Marie Paule POMART (Douai)

Françoise RUSEK (Douai)

Françoise SZYPERSKI (Coudekerque Branche)

LA MEDECINE DE PREVENTION

N'hésitez pas à prendre contact avec la médecine de prévention pour tout problème de santé, difficultés au travail. Et en informer vos collègues en difficultés.

Vous pouvez joindre le secrétariat de la médecine de prévention : 03 20 15 62 06 pour prendre rendez-vous avec un médecin

Ou prendre contact avec l'infirmière du service de prévention :

Madame POUTRAIN tel : 03 20 15 60 85 ou mail : celine.poutrain@ac-lille.fr

LE PLAN ACADEMIQUE DE FORMATION 2016 2017

Le Plan académique de formation permet aux personnels de l'académie de se former dans le cadre de la formation initiale et continue.

La consultation de l'offre de formation du PAF 2016-2017

Début le 09 mai et se terminera le 19 septembre 2016.

Les inscriptions aux formations « public volontaire » se dérouleront

Entre le 22 août et le 19 septembre 2016.

Dès maintenant vous pouvez consulter le catalogue sur le site internet du rectorat de LILLE et vous inscrire dès le 22 août.

Nous vous conseillons par exemple perfectionnement informatique et bureautique (Mise à niveau informatique : World, Excel, Power Point pour apprendre à faire une affiche par exemple), les formations inter catégorielles et transversales. Formation hygiène santé sécurité au travail. ou formation pluri catégorielle.

LE SITE EDULINE

<https://eduline.ac-lille.fr/>

Sur le portail de l'académie vous avez accès aux divers documents administratifs.

LA CARTE « PASS EDUCATION »

La carte qui permet de bénéficier d'entrée gratuite dans les musées est destinée aux personnels enseignants. N'hésitez pas à en faire la demande à l'administration, des collègues l'ont obtenue.

L'AUTONOME DE SOLIDARITE

En début d'année scolaire, vous pouvez adhérer à l'Autonome de solidarité Laïque.
En cas de problème dans l'exercice de notre profession, elle peut apporter une aide.

REUNIONS SYNDICALES

Suite à une indisponibilité de la secrétaire académique, nous n'avons pu vous proposer de réunions syndicales lors de ce dernier trimestre scolaire. Dès septembre nous organiserons à nouveau des réunions syndicales.

Nous vous informerons des lieux et dates.

Nous espérons vous y rencontrer.

LE BUREAU ACADEMIQUE

Mot de la Secrétaire Académique

Une année scolaire difficile qui se termine pour la profession et pour moi. En tant que secrétaire académique, avec l'aide de mes collègues du SNICS, j'ai consacré beaucoup de temps à vous informer, vous accompagner, vous soutenir, vous défendre. En tant que responsable syndicale, je suis une battante et je milite pour une reconnaissance de nos missions, de notre profession d'infirmière et de notre place au sein des établissements scolaires et à l'Education Nationale.

Personnellement, j'ai hâte de terminer cette mauvaise année scolaire ...car malheureusement en me rendant à une réunion syndicale, j'ai été victime d'un grave accident de voiture le 15 mars. Une fracture/tassement de vertèbre lombaire m'a immobilisée dans un corset durant 3 mois (24h/24h). Pendant ces 3 mois je suis restée disponible pour tous.

Aujourd'hui, je retrouve une bonne mobilité, j'en suis heureuse mais je me pose beaucoup de questions sur la suite de mon engagement.

Sans le soutien de collègues le « combat » en vaut-il la peine ?

Soutenir le SNICS/FSU c'est soutenir ces collègues qui s'investissent tous au long de l'année pour TOUTES ET TOUS les infirmiers à l'EN.

Valérie GRESSIER
Secrétaire Académique